



Partager les richesses
c'est taxer les profits,
pas notre niveau de vie

Depuis 20 ans, les contre-réformes baissent les pensions



2010 : ils veulent encore baisser

L'augmentation continue de la productivité permet de produire bien plus de richesses en moins de temps.

En France, du début du 19^{ème} siècle à la fin du 20^{ème}, la productivité horaire a été multipliée par 30, la production par 16 et le temps de travail diminué par 2 !

Cette évolution historique, cette possibilité de travailler de moins en moins longtemps pour produire la même chose, qui permet à l'être humain de consacrer de moins en moins de temps de sa vie à la production, de bénéficier de temps libre par le repos hebdomadaire, les congés payés et la RTT, de commencer à étudier avant de travailler, de quitter le travail de plus en plus tôt pour vivre encore en bonne santé pendant sa juste retraite...

La retraite est apparue en 1850 et n'a cessé de progresser, notamment en 1945 avec le régime général par répartition (les cotisations des actifs paient directement les pensions des retraités de la même année, par solidarité entre les générations).

La part des retraites augmente continuellement dans le PIB : 5,4% en 1959, 7,3% en 1970, 11,7% en 2000 et 12,1% en 2007.

La régression sociale commence en 1993

Le Medef veut « détricoter » les acquis de 1945, dont l'efficace protection sociale échappant aux profits et organisant des solidarités. Plusieurs contre-réformes remettent en cause le système par répartition en le fragilisant. Imposées l'une après l'autre, elles visent à chaque fois une partie seulement des salariés afin de diviser pour régner, d'éviter une réaction d'ensemble.

1993 : le privé avec les mesures Balladur.

- la pension est calculée sur les salaires des 25 meilleures années et non des 10 meilleures. Dans les 15 années supplémentaires figurent des années plus mauvaises tirant la pension vers le bas.
- passage de 37,5 ans à 40 ans de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein (50 % du salaire annuel moyen) entre 60 et 65 ans. Il faut 40 ans de cotisation pour continuer à partir avec 50% du salaire. Partir à 37,5 ans (la moyenne constatée aujourd'hui) ne permet de toucher que 47%, soit une perte de 6,25%.
- indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Cette mesure ne touche pas tout de suite le jeune retraité, mais il ne profite plus d'une solidarité entre pension et salaire. Petit à petit, sa pension perd du pouvoir d'achat qui se cumule avec le temps et s'élève à 20% sur 20 ans.
- décote de 10% par année qui manque pour atteindre 37,5 ans. En 2003, la décote sera ramenée à 5%, mais par année qui manque pour arriver à 40 ans (la décote est limitée à 25%)

Toutes ces mesures se cumulent : en moyenne elles ont fait baisser les pensions de 20% le jour du départ en retraite, puis la perte du pouvoir d'achat s'est amplifiée avec la désindexation sur les salaires (ajout de 20% de perte sur 20 ans).

En 1996, les régimes de retraites complémentaires (complétant la pension pour arriver à 75% du salaire) voient réduire à la fois la valeur du point et le nombre des points accordés chaque année à leurs cotisants, afin de diviser par 2 la future pension en 2040 (estimation du rapport Charpin de 1999).

2003, la fonction publique subit le même sort que le privé en 1993 : passage de 37,5 ans à 40 ans de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, indexation des pensions sur les prix, décote de 5% par année manquante. Avec un calcul de la pension sur 37,5 ans, une durée moyenne de cotisations de 37 ans (moyenne constatée) permettait d'obtenir 74% du dernier salaire. Avec le calcul sur 40 ans, la pension tombe à 59% avec la décote, et à 54,1% en 2012 avec les 41 ans, soit une de 27% de la pension.

Les mères de famille perdent la bonification d'un an (ajout d'un an à la durée de cotisation) par enfant (le privé attribue 2 ans). En « compensation », 6 mois de cotisation sont ajoutés dans la formule de décote / surcote.

2003, pour tous les salariés : allongement quasi automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie. La loi impose le maintien du rapport, constaté en 2003, entre les 40 ans de cotisations et les 22,39 ans d'espérance de vie (soit $40/22,39=1,8$). Tous les 4 ans, l'évolution de ce rapport est regardée. En 2008, l'estimation qu'en 2012, l'espérance de vie après 60 ans serait à 23,74 ans, a amené le gouvernement à répartir le 1,35 an supplémentaire en 1 an de cotisation (qui passe à 41 ans) et 0,35 an de plus de durée de retraite (qui serait de 22,74 ans).

2007, les régimes spéciaux se rapprochent de la fonction publique : passage de 37,5 ans à 40 ans, indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires, décote de 5% par année manquante.

Conséquences de ces contre-réformes

Quoi qu'en disent Medef et gouvernement, l'objectif des contre-réformes est de baisser le niveau de la pension par rapport au salaire.

La productivité, le chômage, les études... font que les **départs réels du travail s'effectuent avant 59 ans**, et les durées réelles de cotisation sont de **37,5 ans** aujourd'hui et, selon le COR, augmenteront un peu puis baisseront progressivement à **37 ans** en 2035 et au-delà (la revendication de 37,5 ans reste d'actualité !).

Toutes les mesures du gouvernement pour faire semblant de faire travailler les plus anciens n'ont aucune influence sur le fond, le taux de chômage. A 60 ans, ces anciens passent du statut de préretraite ou de chômeur dispensé de recherche d'emploi à celui de retraité.

Toutes les statistiques le montrent :

- La pension représentait :

- 79% du salaire (moyenne supérieure à 75 du fait des petites pensions poussées par le minimum) avant les contre-réformes,
- 72% en 2007... et serait (selon le COR) de 65% en 2020 et 59% en 2050.

Bien sûr, cela pénalise plus les personnes aux carrières heurtées ou interrompues, notamment les femmes dont seulement 39% ont pu valider 37,5 ans (contre 85% des hommes), mais aussi les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels..., les jeunes qui débute tard dans la vie active (études, chômage...), les métiers pénibles à la faible espérance de vie.

- **Le pouvoir d'achat des retraités, entre 1994 et 2004, a baissé chaque année** de 0,3% pour le régime général de base, de 0,6% pour les complémentaires, de 0,5% pour les fonctionnaires.
- **La France a énormément baissé la part de la pension par rapport au dernier salaire :** à l'horizon 2046 selon la commission européenne, elle se situera en 4^{ème} position en Europe derrière les Tchèques, le Portugal et la Pologne (et en 2^{ème} dans l'Europe des 15).

La contre-réforme veut encore baisser les pensions. Selon le COR, l'équilibre des comptes n'est possible qu'en modifiant 3 curseurs :

- **soit diminuer le nombre de retraités**, en repoussant l'âge légal de départ en retraite. Agir sur ce seul élément imposerait un âge de départ à 70 ans. Ce que les caisses de retraites ne paieront pas, d'autres le feront à sa place pour les préretraités et les chômeurs. C'est le choix d'autres pays européens qui ont moins baissé les pensions.
- **soit diminuer la pension** (de 46% si on ne touche à rien d'autre) en augmentant la durée de cotisation, que personne ne pourra respecter puisque la durée de cotisation est aujourd'hui de 37,5 ans et sera de 37 ans en 2035 et au delà.
- **soit augmenter les cotisations sociales** de 10,5 points en 40 ans soit 0,26 par an, ce que nous souhaitons et que gouvernement et Medef refusent même de négocier. C'est possible en revenant simplement au partage des richesses d'il y a 20 ans, lorsque la part des salaires dans le PIB avait 10 points de plus, lorsque les dividendes aux actionnaires dans le PIB étaient de 3,2% et non de 8,5% comme aujourd'hui...

Refusons de jeter encore plus de retraités, dont les plus précaires, dans la misère

Le 27 mai, les grèves et les manifestations doivent représenter un grand 1^{er} pas vers une grève générale en se donnant les moyens de la rendre reproductible